

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du Lundi 21 octobre 2019 à 20h Salle du VEYRE

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance

Etaient présents : Mmes et MM. : Christian ROUZIERES - Monique DELORT - Jeanine HERCOUËT-TESTA - Jean-François CABEZON - Raymond DESSALES - Nicole ROUX - Gilles PICARROUGNE - Gina BARSALI - Hervé BRAYAT - Didier FEL - Jacques GENTIL - Chantal LAGARRIGUE - Jean-Marie MAYONOBE - Bernard RIVES - Nadine TEULLET - Florian MORELLE (à partir de 20h15)

Etaient absents et avaient donné procuration : Claude Régine BONNARD (procuration donnée à Florian MORELLE).

Etaient absents : Yves SEYRIES, Evelyne LACAZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

### 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

→ **ADOpte A L'UNANIMITE des présents**

### 2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Voir Annexe

### 3) ACQUISITION PARCELLES SNCF

Suite à plusieurs contacts et négociations, la proposition de la commune de Maurs pour l'achat **des terrains et bâtiments appartenant à la SNCF longeant la rue de la Gare** a été acceptée par la direction immobilière territoriale Sud-Est de la SNCF

Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur le Directeur de GAMM VERT qui est prêt à racheter à la commune une partie de terrain et des bâtiments afin de régulariser et pérenniser l'exploitation de son établissement.

Il s'agit d'environ 5 970 m<sup>2</sup> de terrain et de 4 bâtiments pour un prix de vente de 10 970€ (5 000 € bâtiments et 1 €/m<sup>2</sup>) auxquels s'ajouteront les frais de géomètre et d'acte notarié,

La pose et le maintien d'une clôture défensive et d'un portail en limite du domaine ferroviaire, sera effectuée une servitude en faveur de la SNCF sera prévue.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 4) SDIS 15 : CONVENTION PERISCOLAIRE POUR LES SAPEURS EN INTERVENTION

Le SDIS du Cantal souhaite consolider et développer le départ des secours, et la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires notamment les journées de la semaine.

Pour favoriser cette disponibilité la Commune de Maurs a décidé de signer avec le SDIS une convention périscolaire qui permet une prise en charge des enfants scolarisés, de sapeurs-pompiers.

Lorsque ces derniers sont alertés pour une mission de secours durant le temps périscolaire la Commune assure l'accueil et la gratuité du repas et/ou de la garderie pour les enfants de sapeurs-pompiers partis en opération

Cette convention concerne 5 sapeurs-pompiers, 4 familles et 6 enfants de l'école.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## 5) SERVICE AEP : TARIF POUR CONVENTION DE PRELEVEMENT DE L'EAU – SITE DE CALSACY

Certaines entreprises, prélèvent sans autorisation et illégalement de l'eau potable à partir des bornes incendies, ce qui entraînent des dysfonctionnements (capots de bornes non repositionnés et fuite après fermeture en raison de coups de béliers lors des manœuvres).

**Un site exclusif de prélèvement autorisé avec une maîtrise de la consommation et de la pression de service lors de la manœuvre, a été créé à Calsacy**

Les entreprises qui souhaitent, utiliser ce service doivent signer avec la commune une convention prévoyant les conditions, de prélèvement d'eau. Il est proposé de fixer un tarif spécifique de vente d'eau au m<sup>3</sup> à 1,20 €/m<sup>3</sup> plus les 0.33 €/m<sup>3</sup> de redevance pollution pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Tout prélèvement en dehors de ce service sera sanctionnable.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## 6) CCCC : REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) PAR RAPPORT AU SERVICE COMMUN ADS

Par délibération du 24 janvier 2019, le Conseil Municipal de Maurs a décidé de **voter contre** le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) **qui prévoyait pour notre commune les conséquences financières** de la création d'un service commun ADS (Application du Droit des Sols) entre l'intercommunalité, les Communes, et un service unifié ADS avec la CABA.

Le Conseil Municipal **accepte de revenir sur cette décision** et d'approuver la révision du montant de l'attribution de Compensation (AC) de la commune de Maurs telle qu'elle résulte du rapport de la CLECT du 10 décembre 2018, afin de garantir à la fois la continuité du service ADS sur la commune de Maurs et le respect des équilibres financiers entre la Communauté de Communes et les communes membres.

Suivant la convention, la CLECT sera de nouveau réunie pour évaluer les conséquences financières de l'extension du périmètre d'exercice du service unifié ADS pour donner suite à l'approbation des PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours d'élaboration sur le territoire de la Communauté de Communes.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## 7) CANTAL HABITAT : GARANTIE EMPRUNT OPERATION LOGEMENTS RUE DU BAC

Comme cela se fait pour ce type d'opération de logements sociaux, le Conseil Municipal de la Commune de MAURS accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le prêt d'un montant total de 1 554 447 Euros, d'une durée de 40 ans, souscrit par Cantal Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction des logements rue du Bac. Les autres 50% sont garantis par le Conseil Départemental.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

## 8) MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RIFSEEP

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 6 octobre 2017, concernant le **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel** ( RIFSEEP ) pour affiner la détermination des critères d'attribution avec notamment un montant plafond pour chaque catégorie de fonctionnaire propre à la commune de MAURS et étendre ce régime indemnitaire jusque-là attribué qu'aux agents titulaires ou stagiaires, aux agents contractuels de droit public qui ont un contrat de plus d'un mois.

En cas d'indisponibilités physiques, le RIFSEEP est maintenu dans les mêmes conditions que le traitement et jusqu'aux 31<sup>ème</sup> jours d'arrêt.

Le montant varie dans le cadre défini, d'un agent sur l'autre. Outil de management des ressources humaines, ce montant est déterminé, par l'autorité territoriale, en fonction de l'appréciation de la manière de servir qui se fonde sur l'entretien annuel professionnel qui fixe et mesure la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

L'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle,

Le Complément Indiciaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir. Le CIA est facultatif, s'il est attribué, il est versé annuellement.

Un organigramme des fonctions et responsabilités est annexé à la délibération.

→ **ADOpte A LA MAJORITE (une abstention)**

## 9) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ *Point sur les subventions*

- 2 194€ ont été attribués à la Commune de Maurs au titre des amendes de police pour l'achat des barrières de sécurité installées les jours de marché.
- Dans le cadre de la revitalisation du Centre Bourg, notamment pour la réfection de la rue St Agnès, le Conseil Départemental a débloqué 41 250€.
- Des travaux pour une amélioration énergétique à l'école seront entrepris et les aides au financement pourraient atteindre 50%.
- La Région est susceptible de débloquer pour la revitalisation Centre Bourg une deuxième enveloppe de 62 000€ sur 3 ans pour financer des équipements.

### ➤ *Au Conseil Jeunes*

- Les Conseillers jeunes ont décidé de faire une opération « nettoyage de la ville » le 30 Novembre 2019

### ➤ *Travaux*

- Le chantier conduit par la commune se poursuit route de La Martinelle avec la compréhension des riverains. Les travaux concernant les réseaux devraient être terminés en fin d'année.
- Place de l'Europe les travaux initiés par le SIVU Maurs et la Commune se déroulent normalement.
- Les aménagements de l'extension du lotissement Le Conte sont en cours.
- Les 4 immeubles construits par Cantal Habitat rue du Bac devraient être couverts et « hors eau » d'ici la fin de l'année et livrables fin Septembre 2020.
- Les travaux de voirie lotissement des Hortes, au Vicair et la route entre Maurs et Bagnac sont finis.
- Le chemin Del Casaire à la Drulhe nécessite une remise à niveau qui sera faite avec du « tout venant ».
- La désinsectisation à l'abbatiale est prévue à partir du 12 novembre. Elle sera terminée avant Noël.

### ➤ *Vie associative et sportive*

- L'Espace de Vie Sociale est installé dans les locaux mis à disposition par la commune Place des Bayadères. Les horaires des ateliers et activités sont consultables en mairie et sur l'écran numérique d'affichage

### ➤ *CCAS*

- Le CCAS de la Commune de Maurs a présenté au cours de l'assemblée générale de l'Union Départementale des CCAS devant les instances nationales, dans le cadre des initiatives locales, son action pour les vacances en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

### ➤ *Les Rendez-vous*

- La foire chevaline d'automne est prévue le Jeudi 24 Octobre 2019

- Le marché aux chrysanthèmes aura lieu le 30 Octobre 2019 place de l'Europe
- Les élus se rendront au monument aux morts du cimetière le jour de Toussaint à 11h
- La réunion de présentation aux acteurs sociaux de l'Opération « Marchons dans nos campagnes » aura lieu à la mairie à 14h le 7 Novembre 2019
- Le concert de la Ganelette pour la Sainte Cécile aura lieu le 9 Novembre 2019 à 18h à Salle de fêtes de St Etienne

### *10) POINTS COMMUNAUTAIRES*

- **Réunion à Puycapel pour une Ecole de qualité accessible à tous**
  - La situation de la Communauté de Communes de La Chataigneraie Cantalienne concernant le maintien des postes a été discutée, une nouvelle convention doit être signée. C'est une partie du Cantal où l'on perd le moins de population scolaire.
  - Les transports scolaires ont également été évoqués.
- **Harmonisation des heures d'ouverture** pour tous les accueils de la petite enfance du territoire  
Heures d'ouverture : 7h 30 à 18h30
- **Le CLSH de Maurs** (Centre de loisirs sans hébergement) ouvert le mercredi depuis septembre, fonctionne bien.
- **Le Bilan de l'action du CIDFF** (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) « Femmes actrices de leur insertion sociale et professionnelle dans les territoires ruraux » qui couvrait le territoire de la Chataigneraie cantalienne et se déroulait à Maurs a eu lieu le 10 Octobre 2019.
- **Les aides** accordées aux commerçants porteurs de projet est étendue à tout porteur de projet (association artisan etc.) ce qui permet également une éligibilité aux fonds Européen Leader.
- Les élus de la communauté se sont prononcés pour le maintien de la Trésorerie de Maurs et la présence d'un conseil aux élus en matière de finance publique sur les quatre pôles (St Mamet, Laroquebrou, Montsalvy, Maurs).
- L'Hôtel numérique de Montsalvy a été inauguré. Il abritera La Maison des Services aux Personnes. La Maison des Services fonctionne sur Maurs avec diverses permanences et services. A ST Mamet elle sera opérationnelle après l'extension du bâtiment communautaire. A Laroquebrou des négociations avec La Poste sont en cours. Pour les 4 pôles, la Communauté de Communes souhaite obtenir le label Maison France Service.
- L'intercommunalité a attribué une subvention exceptionnelle de 1 500€ durant 3 années consécutives à 3 clubs de Foot du territoire qui ont des déplacements importants sous réserve, de leur maintien dans la division : Sud Cantal Foot, fait partie des bénéficiaires.

La séance est levée à 22h30